

Les approches de la Poste et celle de l'AFEH sont parfaitement complémentaires et s'inspirent des orientations de la Loi du 11 février 2005 « Egalité des droits et des chances, participation et citoyenneté des personnes handicapées » et de l'accord national Courrier en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés. Dans ces conditions, la DOTC Meuse Champagne Ardenne et la délégation régionale AFEH périmètre Meuse Champagne Ardenne ont défini ensemble les objectifs et modalités de leur partenariat. C'est l'objet de la présente convention.

## **II – LES SIGNATAIRES DE LA CONVENTION**

La direction opérationnelle territoriale du courrier Meuse Champagne Ardenne dont le siège est 01 rue de la Trinité à Chalons en Champagne, représentée par son Directeur Eric CLAUD

Et

- Monsieur Daniel GOEDER, délégué régional Champagne, président de l'association Aube
- Monsieur Alain LARCHER, président de l'association Meuse
- Madame Denise DELAUNAY, présidente de l'association Haute Marne
- Madame Annette LARCHER, secrétaire de l'association Meuse

Cette convention s'inspire des principes de la convention nationale signée le 26 avril 2004 entre M. Jean Paul BAILLY, président de la Poste et M. Gilbert LETELLIER, président national de l'AFEH.

## **III – LES OBJECTIFS DE CETTE CONVENTION**

La vocation première de l'AFEH est de soutenir les parents confrontés au problème du handicap et de les aider à trouver des solutions adaptées à leur situation, soit à leur demande, soit à la demande des managers, avec l'accord des personnels concernés.

La DOTC Meuse Champagne Ardenne souhaite accompagner l'AFEH :

- en facilitant la connaissance de l'AFEH par la sensibilisation des postiers autour de ses missions principales
- en se positionnant comme relais d'information des actions de l'AFEH auprès des postiers
- en associant le réseau des assistants sociaux de la DRH DOTC
- en proposant un appui à la vente des produits pour l'AFEH

### ***► Connaissance de l'AFEH, sensibilisation autour de ses missions (par l'AFEH)***

- L'AFEH est à la disposition des managers, Directeurs d'Etablissement notamment, pour les sensibiliser sur leur mission. Il est ainsi envisagé la participation à un conseil de groupement (sur 1 à 2 années glissantes), ainsi que la possibilité d'intervenir en Espace Temps Communication (ETC) à la demande du manager.
- La DOTC, lors de manifestations pilotées par la filière prévention de la DRH (convention santé, forum des associations ...), offrira la possibilité à l'AFEH d'y tenir un stand d'information.